L'ABEILLE.

[illegible] BULLIET, MAGNE, & CO.
RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
[illegible] quotidien, une année d'avance $12
[illegible] par semaine, trois fois par [illegible] année d'avance, 10

[illegible]

CABOTAGE.

[illegible] ORLEANS ET NEW-YORK.

[illegible] J. O. Russell.
[illegible] R. W. Foster.
[illegible]

J. W. STANTON & Co, 38, Poydras.

[illegible] REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS & BOSTON.

[illegible] LINCOLN & co.

[illegible]

HARROD & DARLING, rue de la Commune.

[illegible]

ALEXANDER GOW, [illegible] Bienville.

POUR NEW-YORK.
[illegible] HUNTSVILLE [illegible] JAS. F. WOODRUFF, 70, Com.

POUR NEW-YORK.
[illegible] ZEALAND, capitaine Coombs, [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR NEW-YORK.
[illegible] HUDSON, capitaine Page, [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, rue Camp

POUR NEW-YORK. [illegible] ST. MARY, cap. [illegible] J. W. STANTON & Co, 35, Poydras.

POUR NEW-YORK. La barque HENRY NE. [illegible]

HARROD & DARLING, 49, Commune.

[illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.
[illegible] SULTAN, capt Barwell, [illegible]

HARROD & DARLING, 49, Commune.

[illegible]

JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR BOSTON.
[illegible] CHARLES CARROLL [illegible] JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR PORTSMOUTH.—La barque TARQUIN, [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR BALTIMORE.
[illegible] SALOMON SALTUS, capitaine Gray, [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BALTIMORE.
[illegible] BRAD FERRY, capitaine [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane

[illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR PORT LYON ET ST. MARC.—La goel. [illegible] BURLINGTON, capitaine Ellis, partira [illegible] GINN & DUNN, 64 Nile Levée.

POUR LA MOBILE.—La goélette [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

PORTS D'EUROPE

POUR LIVERPOOL.
[illegible] NORTH CAROLINE, capt [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

POUR LIVERPOOL.
[illegible] HANOVER, capt [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] capitaine Spooner, ayant [illegible] LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] CLAIBORNE, capt. Burgess, [illegible] LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] VIRGINIA, capitaine J. [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] HOTTINGUER, capitaine E. Crather, [illegible] GARDNER, SAGER & co, J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] MARY BALLARD [illegible] plus grande partie de [illegible] partira sous peu [illegible] 33, Poydras.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] OREGON, capt. Glidden [illegible] LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] BORNHOLM, cap. Daniel [illegible] LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe CHATHAM, cap [illegible] partira sous peu. Pour fret de 250 balles [illegible] LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DESDEMONA, [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire EUROPEAN [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

[illegible] RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Encoig. Royale et Canal.

[illegible] RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Encoig. Royale et Canal.

PORT HUDSON ET BAYOU SARAH [illegible]
Steamer Paquebot LUDA, capitaine [illegible]

[illegible] Hudson les mêmes jours [illegible]
JENKINS & BONNER, [illegible]
22 oct—6 mois

MALLE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE REGULIER.
POUR BAYOU SARAH ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le solide et bon marcheur [illegible] BUCKEYE, capitaine J. B. Thompson, [illegible] Nouvelle-Orléans, les mercredis et dimanches, à 10 heures A. M. [illegible] Bayou Sarah, les lundis et jeudis.
Le Buckeye ayant été engagé pour porter la malle des E. U. s'arrêtera à tous les bureaux de poste, [illegible] la plus grande régularité et la plus grande ponctualité à remplir son mandat.
16 oct—[illegible]

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON.
Arrangement pour 1841.—[illegible] pour WALKER, [illegible] l'eau, capitaine J. A. Bonneval [illegible]
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à J. A. BONNEVAL.
21 oct

Paquebot hebdomadaire entre la Nlle. Orléans et Mobile.
Le steamer ECHO, capitaine [illegible] ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, [illegible] de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, [illegible]
Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les mardis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.
D'ici au 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi sur 26 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 64, Nlle. Levée.
19 avril

PAQUEBOT REGULIER.—Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, [illegible]
9 juil

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe TAMENEND, capt. Lowell, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1re classe doublé et chevillé en cuivre, QUEEN, capitaine O. Henderson, est maintenant prêt à recevoir du fret et sera expédié sous peu.
Pour fret s'adresser à O. HEWES & Co. 30 n

POUR LIVERPOOL.
Le navire ST. CLOUD, capitaine Emerson, est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire du voilier ST-LAWRENCE, du port de 836 tonneaux, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire GLASGOW, capitaine Lombard, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour fret de 400 balles ou passage s'adresser à
LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR HULL.
Le navire LEOPARD, Capt. Snow, sera expédié sous peu. Pour passage ayant de très beaux aménagements s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.
8 déc.

A VENDRE OU A FRETER

POUR FRET OU CHARTRES.
Deux bricks de [illegible] 300 barils de mélasse prendront du fret pour la côte. Pour les conditions, s'adresser à FOSDICK & BRO.
14 déc 65, rue du Camp.

ON a besoin d'affréter une goélette de 10 ou 1200 barils pour un voyage à Charleston. S'adresser à
11 d FOSDICK & BROTH. 66, Camp.

A FRETER—Un brick de première classe, de 1400 barils. On préférerait un fret pour les Antilles. S'adresser à
26 nov FOSDICK & BRO. 66 Camp.

POUR FRET OU CHARTRE.
Le brick danois fin voilier ANNA CECILIA, capitaine C. C. Fisher, du port d'environ 220 tonneaux. Pour les conditions s'adresser à
25 nov W. PREHN, 26, Douane.

A VENDRE.
La goélette ELISABETH, du port de 60 tonneaux, en bon état et prête à mettre à la mer. S'adresser pour les conditions à J. H. ASHBRIDGE.
23 nov 97 rue du Camp.

A VENDRE OU A AFFRETER.
La goélette fine voilière ADA, capitaine Wiley, sera prête à faire ce voyage sous peu de jours; elle est recommandée comme fine voilière et en parfait état. Pour les conditions de la vente s'adresser à
12 nov J. ROBERT & Co., rue des Magasins

VENDRE OU A AFFRETER—Le brick américain SAM HOUSTON. Pour les conditions s'adresser à ALEX. GOW
16 nov 28, rue Bienville

ON A BESOIN
D'un bâtiment de 7 à 900 tonneaux pour aller dans un port du Sud. S'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
19 nov 97 rue du Camp.

ASSURANCE sur
LA VIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des primes qui puissent mettre à même [illegible] d'un revenu annuel ordinaire, [illegible] pendant d'elle une ressource en cas [illegible]
L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de la faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.
D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.
La Compagnie signera des polices pour une période d'une ou sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.
Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.
Par ordre de la Direction.
1 mars—[illegible] CH. BRIGGS, secrétaire.

BLASCO & SIMIDEI,
Négociants commissionnaires.
14 juin 26, rue de la Commune.

MAGASIN DE COMESTIBLES,
Encoignure Royale et Dumaine.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de vins et de provisions de toute espèce, consistant en :
Vins rouges en barriques et en caisses, tels que [illegible] Léoville, Margaux, St. Estèphe, St. Julien.
Vins de Marseille, Bergasse, Bandol, Elisée Baux.
Vins blancs, Sauterne, Haut Barsac, Graves, en demi-barriques et en caisses de 12 et 24 demi bouteilles.
Vins de Bourgogne, Chambertin, Clos-Vougeot, Nuits, bouteilles et demi bouteilles.
Vins de Champagne en paniers de 12 et 24 demi bouteilles.
Vins du Rhin, Hockeimer,
Conserves alimentaires, telles que sardines à l'huile, pâtés truffés de lièvre, foie de Strasbourg, perdreaux, cailles, alouettes, bécasses, bécassines, petits pois, cèpes, ortolans.
Moutarde de Maille.
Saucissons de Lyon.
Fromages de tête de maure, Gruyère, Neufchatel.
Fruits au jus, tels que fraises, poires, pêches, abricots, prunes, groseilles.
Jus de groseilles framboisé pour limonades et sirops.
Guignolet d'Angers.
Liqueurs assorties, surfines et superfines,
Cerises à l'eau de vie, fruits assortis, prunes et abricots.
Curaçao de Hollande en bouteilles et demi bouteilles.
Absynthe de la marque Y. L.
Kirschwasser,
Salaisons assorties, thon mariné, anchois à l'huile, olives farcies.
Prunes sèches en paniers.
Vermicelle et Macaroni.
Les familles pourront continuer à s'approvisionner de vin de Bordeaux à raison de dix bouteilles pour une piastre.
29 nov—1m D. POUVERIN

CONSERVES alimentaires—20 caisses de 24 boîtes sardines à l'huile; 20 caisses de 48 demi-boîtes do; 10 caisses de 36 deux tiers do. sardines à l'huile, 4 caisses de 36 demi boîtes sardines [illegible] à l'huile. 10 caisses petits pois au naturel en grandes et demi-boîtes.
5 caisses do assortis de do
4 caisses cèpes à l'huile en grandes et demi boîtes.
60 caisses fraises au jus,
60 caisses fruits assortis do
Récemment reçu et à vendre à des prix très accommodants, en gros et en détail par VALETON & Co.
20 nov Encoignure Royale et Douane

A VENDRE chez le soussigné, arrivés par les derniers navires du Havre :
Jaconats batiste.
Mousselines 7/4 quadrillées en blanc,
do mille fleurs blanc et couleur,
do Organdy D en blanc,
Mouchoirs de sueur à bordures,
do à borde et intérieur imprimé,
Kirschwasser 1re qualité,
Extrait d'absynthe, 1re qualité,
Vins de madère de différens prix et qualité supérieure,
Plus, en débarquement du navire Severn:
6 caisses de deux douzaines chaque [illegible] chapeaux de soie, ce qu'il y a de mieux fait et de plus nouveau, et à vendre par caisse. GEORGE LEEDS,
20 nov rue Toulouse 30, entre Chartres et Royale.

MARCHANDISES SECHES.
L. A. LEVY Jnr., rue de la Douane, No. 30, encoignure de la rue Chartres, a reçu par les derniers arrivages, les marchandises suivantes, sur lesquelles il appelle l'attention des habitans et des marchands de la campagne.
100 balles coton écru 4/4 pour chemises et draps de lit.
75 do 7/8 et 3/4 do
70 do gros drill 27 à 29 pouces.
15 caisses drill bleu de 27 pouces.
15 do toile à drap fine blanchie 27 pouces.
25 do denims bleu d'York.
10 do jeans bleu satiné.
5 do grosse cotonnade 3/4.
25 balles flanelle blanche, rouge et verte,
20 do couvertures blanches, vertes, bleues, 3 points.
4 do [illegible]
Chemises et caleçons de Guernsey, [illegible] bonnets écossais, [illegible] de laine, [illegible] pour du comptant ou des bons papiers.

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNES.
MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'habits confectionnés à la mode et articles de consommation se composant de: habits de toutes espèces, chemises de toutes descriptions (quelques unes extra fines) malles en cuir et voyages, de doublés en toile, parapluies, etc. Le tout offert à vendre à des prix pour du comptant ou pour du bon papier de la ville à courte échéance. 8nov

SEL d'epsom, alun et blanc de plomb—[illegible] sera de Baltimore; 20 barils [illegible] de plomb, à vendre par [illegible]
17 nov [illegible]

500 PANIERS [illegible] à vendre [illegible] au prix très modéré, par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
9nov 25, rue St. Louis.

[illegible] Encoignure [illegible]

A 8 Ménétassis, [illegible]
indiennes à petits dessins, [illegible]
coton blanc 4-4, 7-8 et 3-4 de large,
do [illegible] Sandeland,
do [illegible] de toile,
[illegible]
[illegible] flanelles, blanches rouges et jaunes,
[illegible] cotonnade écossaise, Harrison,
[illegible] cotonnade, Bonigue, bleue,
[illegible] ascortis pour meubles et tabliers,
[illegible]
[illegible] 4-4 rayés,
[illegible]

[illegible]

Les habitants [illegible] sont respectueusement invités à examiner les marchandises détaillées ci-dessus avant d'acheter ailleurs. PERT & NORTH,
18 nov 18 rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Edward et Créole, venant de Bordeaux,
150 barriques vin rouge, Medoc, divers crûs.
60 caisses do do do
12 barriques do do do
100 1/2 do vin blanc Haut Sauterne et Barsac
300 caisses do do do
20 1/2 pipes Cognac, Dupuy,
20 do do 1819,
600 paniers Anisette, Champion,
100 do huile d'olive, superfine.
1 caisse eau de fleurs d'oranger,
20 do sardines à l'huile,
5 do Petits pois,
2 balles vermicelle,
1 do macaroni,
200 milliers bouchons fins,
4 balles papier à lettre.
AUSSI
20 malles chemises de couleur, [illegible] façon américaine, par FRED. NORRIS
19 nov 29, Vieille Levée.

MARBRE.
LE soussigné de retour en ville, [illegible] le public pour le patronage qui lui a été accordé l'année dernière; il sollicite l'attention particulière des entrepreneurs et des architectes. Il est maintenant prêt à recevoir toute espèce d'ordre concernant les ouvrages de marbre, tels que: cheminées, grates, tablettes, monuments funéraires de toutes descriptions, statues et autres ornements en marbre. Le soussigné étant en relations directes avec les principales maisons de New-York et d'Italie, peut mieux qu'aucun autre entrepreneur les ouvrages en marbre ci-dessus décrits, à des prix modérés.
Les ordres seront reçus à la résidence du soussigné, rue Royale, No. 201, entre St. Pierre et Orléans.
6 nov J. FILLIPINI.

WAGONS, CHARRETTES, DRAYS, ROUES, &c.—10 wagons à 2 et 4 chevaux avec ou sans ridelles—10 charettes à briques et à bois—60 charettes différentes grandeurs, 10 drays à coton avec essieu en fer, 20 drays communs, 10 charettes à bras—75 paires roues de différentes dimensions, 20 brouettes, 10 diables. Tous ces articles ont été manufacturés à Philadelphie et sont faits des meilleurs matériaux. CH. STRNE,
3 sep 159, Tchoupitoulas.

A LOUER une maison à trois étages située rue Bienville, entre les rues Bourgogne et des Remparts. S'adresser à R. BRUGIER,
1er déc 9, rue St-Louis.

A LOUER—une maison haute en briques, située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.
S'adresser à R. BRUGIER, 9 St Louis. 1 déc.

A LOUER—une maison haute en briques, située rue de l'Esplanade entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER,
1er déc 9, rue St-Louis.

A LOUER le vaste magasin situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon, précédemment occupé par Messieurs J. A. Merle & co.
S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St-Louis. 1er d.

A LOUER dans la maison située rue Toulouse entre Chartres et Royale, vis-à-vis la Banque des Citoyens, le magasin faisant face à la rue et celui du dépôt qui est au fond de la cour. Ce dernier est très vaste. Il y a un [illegible] S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St-Louis. 1er déc.

A LOUER—Un beau magasin en briques sis rue Tchoupitoulas, Nos. 71, donnant sur la rue Fouchée.
Deux magasins en briques à deux étages sis rue Tchoupitoulas, Nos. 83 et 84, donnant sur la rue du Commerce.
Un magasin à trois étages sis rue de la Nouvelle-Levée No. 30, donnant sur la rue du Commerce.
Deux magasins à trois étages sis rue Gravier Nos. 36 et 38.
Un magasin à trois étages sis front Levée près la rue Benjamin.
S'adresser à PETERS & MILLARD,
26 oct 34, Vieille-Levée.

A LOUER—Un comptoir et les deux étages supérieurs du magasin rue Tchoupitoulas, No. 61.
S'adresser à THAYER & CUSHING, 20 n

A LOUER—Deux magasins spacieux sis rue de la Victoire [illegible]
Deux maisons [illegible]
Une maison à deux étages sise rue Gallatin entre Condé et Levée.
Plusieurs offices dans le passage de la Bourse. S'adresser à
6 oct F. DE LIZARDI & Co, 40 Bienville.

A LOUER—Une maison pour résidence de famille; sise rue du Canal près celle des Marais. Cette maison est en bois avec galerie devant, [illegible] S'adresser à A. & A. SOULIE,
[illegible] 55, rue Bienville, au premier.

A LOUER.
Le magasin sis à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, se composant de deux chambres de 60 pieds sur 25, sept chambres à coucher. Cuisine, chambre de domestique etc., avec tuyaux du gaz et d'eau.
AUSSI—Le magasin à trois étages sur rue du Camp. Le premier étage a 25 pieds sur 25, et le second et troisième étage 60 pieds sur 25.
Ces bâtimens sont maintenant en réparations et seront habitables le 1er septembre prochain.
Le magasin de l'encoignure est convenable pour un magasin de marchandises sèches ou pour tout autre genre de commerce nécessitant de grandes chambres. S'adresser à
17 août [illegible] LA BANQUE DU GAZ.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1841
CETTE banque tire à vue sur New-York.
G. MILTENBERGER,
26 oct caissier.

TOILES—Les soussignés ont en magasin et actuellement en débarquement un grand assortiment se composant de:
Toile à chemises en pièces et 1-2 pièces 4-4.
Britannias 7-8 et 4-4 platillas 3-4, convenable pour le marché mexicain.
Toile de Hollande 3-4 et toile écrue 4 4, qu'ils offrent à vendre.
6 nov WM. G. HEWES & Co, rue Natchez.

CHARETTES, roues, wagons &c. &c., actuellement en débarquement de la Barque Joséphine de Philadelphie, un grand assortiment de roues pour plantations pour bœuf et chevaux, wagons à 2 et 4 chevaux pour plantations avec et sans ridelles, drays, charettes des meilleurs matériaux et des meilleurs ouvriers, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
4 sept 36, rue de la Douane.

PLANCHES de Cypre à vendre—Un grand assortiment de planches de Cypre, coupées à la saison, à vendre à bas prix par les soussignés. Les ordres laissés chez Manuel White & Co., rue Gravier, No. 100 ou au chantier au nouveau bassin, seront promptement exécutés par
3 nov—30 E J WHITE.

BOUGIES françaises de l'Etoile,
100 douzaines chemises de couleur,
Chapeaux de soie français à 30, 36, 39 et $40 la douzaine.
Drap de billard à bon marché, à vendre par
BATAILLE & BIGEY,
18 nov 65, rue de Chartres

CIGARES américains—40,000 de qualité commune à vendre par W. GRANT,
20 nov 26, rue de la Douane

UN emmagasinage pour 1000 balles ou l'équivalent pourra être obtenu au magasin en briques rue de la Vieille-Levée No. 74, à conditions raisonnables, s'adresser à
1 nov J. CHALARON.

A VENDRE par J. & L. GARNIER, rue Royale, No 101:
20 demi pipes Eau de vie, 4me. preuve, marque de Dupuy. 3 nov

BROUETTES—100 brouettes de Philadelphie convenables pour travailler sur la Levée, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
4 sept 18, rue de la Douane.

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agents de Goodlow & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
9 av—1an PRESET BROTHERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur comptoir au No. 70 de la rue du Camp. 3 sept

BRIQUES—20000 briques à feu anglaises, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
6 oct 132 vieux Bassin et 137, Remparts.

GARDE-FEU, Chenets, Pelles et Pincettes, dernièrement reçus, à vendre par W. A. RYAN,
18 nov 40, rue de Chartres.

USTENSILES de cuisine de toutes descriptions en grande quantité, à vendre par W. A. RYAN,
18 nov 40, rue de Chartres.

DOUBLONS—500 doublons Espagnols, à vendre par
OUCULLU, LAPEYRE & Co,
27 nov. 60, Vieille Levée.

VIN de Tarragone—[illegible]
[illegible]

CAFE—[illegible] de la Havane en débarquement du [illegible] Poydras.

[illegible]
LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.

FARINE—200 barils de Quincy Mill, à vendre par
CHARLES DOANE, 80, Poydras.

AVIS.
LES soussignés viennent de recevoir par Lafayette et d'autres arrivages du Havre, les articles suivants:
[illegible]
13 d [illegible] 63, rue Conti.

VENTES A L'ENCAN.

Vente à l'encan de propriétés dans la seconde municipalité.
PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'une résolution du conseil de la seconde municipalité, passée le 26 novembre 1841 et approuvée le 30 du même mois,
Trois lots de terre, formant la partie irrégulière de terrain appartenant à ladite municipalité, bornés par les rues Canal, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et Commune, et mesurant comme suit:
Le lot No. [illegible] 40 pieds 8 pouces sur la rue du Canal, 45 pieds 8 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 11 pouces [illegible] de la Nouvelle Levée et 36 pieds 6 pouces [illegible]
Le lot No. deux [illegible] sur la rue Tchoupitoulas, 29 pieds 8 pouces [illegible] sur la Nouvelle Levée, 36 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 1 et 46 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.
Le lot No. [illegible] 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 36 pieds 6 pouces sur la rue de la Commune, 23 pieds 8 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée et 40 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. deux.
Termes et conditions:—Les lots ci-dessus seront vendus à un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, les billets seront endossés à la satisfaction du conseil et portant hypothèques spéciales sur le lot ou les lots qui auront été vendus.
Dans le cas où les conditions de la vente ne seraient pas remplies dans les dix jours qui suivront l'adjudication, par l'acquéreur ou les acquéreurs, le conseil aura le droit de revendre sans aucune procédure judiciaire et avoir recours contre les acquéreurs, pour la perte qui pourrait occasionner cette réadjudication.
Les actes de vente seront passés devant le notaire de la municipalité aux frais de l'acquéreur et seront signés par le maire au nom de ladite corporation.
30 nov—1j jusq'au [illegible]

PAR R. B. SYKES.
Vente de Syndic.
IL sera vendu le quatre de janvier 1842, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 9 décembre 1841, et sous la direction de H. B. [illegible] syndic et des créanciers, la propriété suivante pour le compte des premiers acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions de la vente qui leur en a été faite le premier juillet dernier.
Une maison et un lot de terre situés dans la seconde municipalité dans l'îlet borné par les rues Nayades, Cüe, Erato et Prieur, le dit lot mesure 33 pieds et demi de face à la rue Nayades sur une profondeur de 125 pieds, le tout mesure anglaise, la maison est en briques et à deux étages, construite avec fondations et une antique, ayant 30 pieds de face sur une profondeur de 60 pieds, la cuisine à deux étages en briques et autres améliorations. Avec la propriété ci-dessus, il sera vendu 110 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de cinq mille cent cinquante-six piastres et vingt-cinq cents avec les intérêts à dix pour cent du premier juin 1840, actuellement dus à la Banque des Citoyens de la Louisiane. La balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi: ANDRE, nègre âgé de 14 ans.
Conditions: 1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à sa satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement sur le dit esclave.
Les actes de vente par devant A. Ducatel notaire public aux frais des acquéreurs. 14 d—11, 15, d 4, j 1842 (d)

Vente de syndic.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan mardi quatre janvier prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 23 novembre 1841. Les propriétés suivantes, et abandonnées par J. R. Marks à ses créanciers et sous sa direction comme syndic, savoir:
1o. Un lot de terre situé au faubourg Lacourse de cette ville dans l'îlet No. quarante et un, borné par les rues Constance, Lacourse, Annonciation et Robin, désigné par le No. 4, sur un plan dressé par Mondelli et Reynolds architectes, en date du 17 janvier 1837, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, ledit lot mesurant mesure française, soixante pieds de face sur la dite rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur entre des lignes parallèles, ensemble les bâtisses existantes sur le dit lot, le terre connue sous le nom de Chalets Anglais et construites par feu J. [illegible] Wilson.
Conditions:—Mille piastres comptant, $1250 à 6 mois $1250 à 12 mois et la balance à 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèques jusqu'à paiement final et en cas de non paiement des dits billets à échéance, ils porteront intérêt à 10 pour cent par an sans pour cela avoir le droit d'en retarder le paiement.
2o. Toute cette pièce ou morceau de terre situé à la Pass Christian, état du Mississippi, contenant six pieds de face au Golfe du Mexique et quarante arpents français de profondeur (cette terre est située entre la résidence de M. [illegible] et celle de Madame Vaux.)
Conditions:—6 mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic.
3o. Un lot de terre, No. 73, situé à Métairieville, paroisse de Jefferson, dans cet état, contenant dix toises mesurant 219 pieds de face à la rue Carrollton, la même dimension face à la ligne qui le sépare de la propriété Bouligny, 136 pieds 6 pouces de face à la rue Mulberry et 125 pieds 6 pouces de face à la rue [illegible] le tout mesure anglaise.
Conditions:—Comptant.
4o. La moitié indivise de deux lots de terre situés à Biloxi, état du Mississippi, désignés par les No. 6 et 7, ou un plan de C. F. Zimpel, en date du 20 mai 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis notaire. Le lot No. 6 mesure 100 pieds de face sur le Golfe du Mexique, sur 200 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 5, et 200 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 7; le lot No. 7 mesure 100 pieds de face sur le Golfe du Mexique, sur 200 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 6, et 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 7 B.
Conditions:—Comptant.
Les actes de vente par devant Wm. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
29 nov—31—15 déc. et 3 et 4 jan.

CHARBON, BOIS, etc.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités,
BRIQUES du lac,
SABLE, CHAUX du Nord;
PIEUX, MERRAINS, &c. &c. à vendre par
CHAUCHON & LEROY,
1 jn [illegible] Chemin Carondelet, entre St Joseph et Triangle

CHAUX,
BRIQUES,
SABLES,
BOIS DE CHAUFFAGE, &c.
Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CHS. GUESNARD.
26 juin—[illegible]

CHARBON—12,000 barils de charbon anglais de Cannel et quelques boucauts particulièrement pour l'usage des familles à vendre par
ALEX. GOW, 28 Bienville.
Dépôt de charbon, rue Dauphine entre Canal et Douane.
30 oct

Aux propriétaires de steamboats et de [illegible] à coton
NOUS avons maintenant en mains notre stock pour la saison de bois gras coupé en grande longueur, et nous sommes prêts à passer des contrats avec les propriétaires de steamboats, de presses à coton, &c.
W. E. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants.
LES soussignés ont actuellement en mains une grande quantité de bois de chêne, de frêne, etc. charbon de Liverpool, de Cannel, de Pittsburg, charbon de bois, sable, c. &c.
Ils pourront les marchés avec les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de pensions, à l'année à une grande réduction sur les prix du marché.
W. E. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

25,000 PIEDS planches embouvetées; 30,000 pieds de do de pin de 1 pouce et 1 1/2 pouce, 50,000 do de lambris, 3/8, 3/4, et 1 1/4, à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

CHARBON—Les soussignés ont constamment en grand approvisionnement du charbon cannel anglais, Anthracite et d'Ecosse qu'ils offrent à vendre.
A. & A. SOULIE,
5 nov 55, rue Bienville, au premier

LES familles qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bois de chêne ou de frêne, de charbon anglais et de Pittsburg, en trouveront un bel assortiment chez
W. E. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

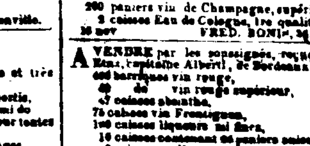

AVIS—F. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Condé, No. 44, à la rue du Canal, où il a maintenant un grand assortiment de graines de jardin, venant directement de Paris, qu'il a reçu par l'Eugène et l'Hindu, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. Il espère que ses amis et le public continueront à lui donner à sa nouvelle demeure le même patronage dont il l'ont honoré jusqu'à présent. Son jardin et sa terre, situés rue des Champs Elysées, contiennent une belle collection de graines et de fleurs.
— juil—[illegible]

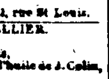

GRAINES fraîches de jardinage, de ferme et de fleurs, garanties de la récolte de 1841. Le soussigné vient de recevoir par les navires Mississippi de New-York, Sarah-Hand de Philadelphie, un grand assortiment de graines venant des meilleurs cultivateurs du Nord, celles précédemment envoyées par ces Messieurs ont pleinement satisfait les personnes qui en ont achetées.
Les jardiniers, habitants, détaillans et autres, pourront en obtenir autant qu'ils le désireront, sous le plus bref délai, et avec la garantie d'avoir de bonnes graines.
2000 livres de graines pour serins à 12 1/2 cents la livre au détail. Aussi, des fraisiers de toute qualité, et 10,000 racines d'asperges de deux ans. WM. DINN,
12 nov 11 rue de la Douane enc. Tchoupitoulas.

CHALES.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, les articles suivants qu'ils offrent à très bon marché pour clore cet article:
30 Chales cachemirs et laine 6/4, assortis en couleurs;
150 do laine à bandes, nouveaux 6/4, noirs et en couleurs;
200 do laine tartans 6/4, noirs et en couleurs,
40 do satin [illegible] 6/4, noirs et en couleurs,
40 douz. bas filoselle noirs;
29 do. gants de do.
42 do. cravates assorties fantaisie.
CASTAING & LOMBARD,
1 dec 63, rue Conti.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Taglioni et Louis XIV du Havre:
Cotonnades françaises, indiennes nouvelles,
Chaussons français, bas d'enfans,
Bretelles coton et élastique, caleçons coton,
Mousseline laine, mitaines à filets coton et soie,
Mouchoirs façon Madras, parapluies assortis,
Pommades fines, crème de Perse,
Eau de Cologne qualité supérieure,
Chapeaux de soie, &c. &c. Le tout sera vendu à très bas prix. FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
2 nov 25, rue St. Louis

FRUITS dans leur jus, &c.—Reçu par le navire Columbia, et à vendre en gros et en détail:
20 caisses fruits assortis;
150 do liqueurs superfines assorties,
10 do figures en porcelaine;
10 do curaçao blanc;
10 do eau-de-vie Dantzic;
40 do fruits à l'eau de vie;
200 caisses cerises à l'eau de vie de Paris;
24 douzaines pots moutarde de Maille.
S. LATATIE,
2 nov rue de la Vieille Levée, no. 70.

BAS et gants—Un grand assortiment à vendre à des prix excessivement bas, par A. C. LABATT,
29 nov 6, rue Magasins

A LINS vieux de choix—Porto, sherry, madère, en caisse de 12 bouteilles, et vin doux de Porto en demi-jeanne à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 18 Canal. 7 d

HUILE de baleine, blanc de baleine—[illegible] gallons huile d'hiver guarantie, pressé froid.—200 caisses Blanc de baleine New-Bedford, en débarquement du navire Bengal de Boston, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
7 déc. 28 et 27, Nouvelle Levée

CAFE vert de la Havane—187 sacs en débarquement du brick Emilie, à vendre par
8 déc J. M. RICULFI & Co. 40, Royale.

BROSSES—Les soussignés ont reçu par le navire Ohio de New York, et offrent à vendre, 3 caisses brosses à habits, à souliers, à peintures etc., etc.
24 BOUTIN, GALLY & co. 79, Toulouse.

HUILE D'OLIVE—
100 paniers de 24 1/2 bouteilles,
100 do de 12 do } huile de Bordeaux,
100 do de 6 do
d'importation récente, à vendre par
BOUTIN, GALLY & Co.
20 nov 79 rue Toulouse

LE soussigné offre à vendre à des termes raisonnables:
200 barriques clous de la Compagnie de Boston,
200 caisses raisin Malaga, 100 do merue,
150 barils vieux whiskey, 100 caisses chandelles,
200 caisses savon de Boston, marque de Gould,
300 demi-caisses extra No 1, do Holbins, [illegible]
32 barils maquereaux No. 1, 10 do No. 2, 274 do No. 3,
150 balles toile à draps, 14 caisses drill bleu,
4 caisses flanelle imprimée, 1 do drap allemand,
2 balles coton bleu, 500 paquets [illegible]
Aussi—Deux réfrigératoires.
10 déc JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POELES—Un assortiment général de poêles pour salles de buvette, idem à la Franklin, [illegible]
[illegible] Tuyaux de poêles, de dimensions [illegible] à 8 pouces. En débarquement et à vendre par PRIESTLEY & BEIN,
20 oct 19, Nouvelle-Levée.

VENTES DE SHERIF.

Hortaire Andry vs E. A. Bandeau et Charles Zénon Colson.
COUR DE PAROISSE—No. 14,9[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. [illegible]
[illegible]
[illegible] V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] vs. [illegible]
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la même. No. [illegible]
COUR DE DISTRICT [illegible] District Judiciaire [illegible] par l'honorable [illegible] vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, Jeudi, le 13 janvier 1842, à midi, l'esclave ci-après décrit, saisi dans les affaires ci-dessus, savoir:
MARCEL, griffe âgé d'environ 26 ans.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN,
24 déc—4 fos. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. Arnaud & T. Patterson.
COUR DE PAROISSE—No. 14,3[illegible]—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, je [illegible] rue Orléans, entre les rues Camp et des Magasins dans ladite ville, le 16 décembre 1841, à quatre heures P. M.
Un lot de meubles saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN,
14 d—2 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PAR LE MARSHALL.

Becker et Twitchell vs. le Bateau à vapeur le Teche, L. N. Verbois capitaine et les propriétaires.
C W. Berry vs. les mêmes.
EN vertu de deux ordres de fi. fa. à moi adressés par l'honorable Th. N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans—J'exposerai en vente publique le 10 de décembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale.
Le bateau à vapeur le TECHE, ses agrès, apparaux et ameublements; saisi pour satisfaire les jugements rendus dans les affaires ci-dessus.
Conditions, comptant.
13 nov CHS. CLAIBORNE, Marshal.

M. Webber, contre Ware.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 16 de décembre 1841, à 10 heures A. M. sur les lieux, à l'encoignure des rues Annonciation et de la Course,
Une Presse à Coton hydraulique, saisie pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 dec Marshall.

S. F. French & Co, contre James Edwards, h. de L.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable C. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 17 de décembre 1841, à 10 heures A. M. sur la place St. Antoine derrière la Cathédrale.
Deux Chevaux, une Charette et un dray, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions: comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 dec Marshall.

C. Beiger, contre John Wright.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Th. N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 20 de décembre 1841, à midi à mon magasin de dépôt passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti,
Un lot de meubles saisi dans cette affaire.
Conditions: comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 dec Marshall.

John McDonogh, contre A. Thompson.
EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 16 de décembre 1841, à 11 heures A. M. sur les lieux rue Girod entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas:
Un lot de Charbon, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions: comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 dec Marshall.

MARTIN & BAMES vs. W. C. BENNETT.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Th. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique le 20 de décembre 1841, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse entre les rues Conti et St-Louis:
Un lot de meubles saisi dans cette affaire.
Conditions—Comptant.
1 déc. CH. CLAIBORNE, Marshall.

H L. STONE & Co. vs. M. LEBLANC.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Mr O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 20 décembre 1841, à dix heures A. M. sur les lieux, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Nayades:
Le contenu d'un magasin de comestibles saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire
Conditions—Comptant.
7 déc. CH. CLAIBORNE, marshall.

G. G. & [illegible] vs. Cho. Shipman.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable The. J. Conley, juge président suer. de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 11 de décembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.
Tous les droits, titres, intérêts et réclamations que le défendeur Cho. Shipman a ou peut avoir: [illegible] l'American Hôtel, situé dans la rue St. Charles entre les rues Commune et Gravier;
2o. A un jugement rendu par la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans en faveur dudit défendeur contre Cho. Shipman vs. O Flagg, No. 5373 du docket [illegible] pour la somme de deux cent quarante cinq piastres quarante huit cents $245 48, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire
Conditions comptant.
7 déc CHS. CLAIBORNE, marshal.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE ET DE COUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION
No. 40, rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville
LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un beau stock de marchandises entièrement nouvelles, contenant les différentes branches de son commerce et de l'on peut actuellement trouver.
Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient de faire, il assure ses amis et particulièrement les personnes qui lui accordent leur patronage, que tous ces articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un bien meilleur marché que celui de tous les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:
FUSILS—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et autres articles de ce genre.
FERREMENT DE CONSTRUCTION.—Savoir: ferrures de tout genre, [illegible] de Clarke, verres de fer, pentures à gonds, de à pitons, clous forgés et coupés, [illegible] verrous, &c.
FERREMENTS DE CABINET.—Une grande quantité de [illegible]
INSTALLATION DE MOWNETTES.—Savoir: tours en fil d'archal, sabots et poignées, &c.
OUTILS DE MECANIQUE.—Scies à main et à tenons de forgeurs, ciseaux de Barton, [illegible] de Bald[illegible] vilebrequins et meches, rabots, équerres Stanley, gouges, ciseaux, marteaux, chasse-clous, haches, herminettes, limes, étaux, de menuisiers et de forge.
COUTELLERIE—Consistant en couteaux de table à manches d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Butcher.
USTENSILES DE CUISINE—En fer, de fer blanc, de fonte, de cuivre, &c. &c. généralement tout ce qui est utile.
BROSSES de toutes espèces.
INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION—Bêches, pioches, haches, pelles, chaînes, traits, de boeufs, de bois, ainsi qu'un autre variété de [illegible] de toute espèce, marteaux, pinces à terrer, &c. &c.
GARDE FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.
6 déc WILLIAM A. RYAN.

Wm. HENRY PARKS,
COURTIER DE NAVIRE
—ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE.—
33, rue St. [illegible]
Nouvelle Orléans. 20 nov—[illegible]

DRAYS—Une douzaine de Philadelphie à vendre par
2 dc JOS. D. DENEGRE, 16 Douane.

BROUETTES à vendre par
2 déc JOS. D. DENEGRE, 16 Douane.

CHARRETTES fortes et légères, de Philadelphie à vendre par JOS. D. DENEGRE, 16 Douane. 2 déc

ROUES de charrettes de toutes grandeurs, de 2 à 6 pouces à vendre à bas prix, par
2 déc JOS. D. DENEGRE, 16 Douane.

3000 LIVRES serpentaire, à vendre par
8 d E. D. HYDE & co. 16 Chartres

CASQUETTES—100 caisses pour hommes et enfants reçues par les derniers arrivages, à vendre au prix de manufacture par
7 déc L. A. LEVY Jr. 30 Douane

CHEMISES de Guernsey—40 doux. extra larges pour nègres à vendre par
7 dec L. A. LEVY Jr., 30 Douane.

CHEMISES—600 doux. coton, de toile et coton en toile, aussi 50 de toile reçues dernièrement des manufactures et à vendre à bas prix en quantités au gré des acquéreurs par
7 dec L. A. LEVY Jr., 30 Douane.

CAFE—800 sacs Rio, à vendre par
11 d. GEO. GREEN & BRO 81, Gravier.

POIVRE—100 sacs Sumatra, à vendre par
11 d GEO. GREEN & BRO, 81, Gravier.

TOILE du Pays—110 balles 4-4, à vendre par
11 d GEO. GREEN & BRO, 81, Gravier

TOILE d'Emballage de l'Inde et du Kentucky, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par
11 dec GEO. GREEN & BRO. 81, Gravier.

SUCRE blanc de la Havane en magasin et à vendre par
11 déc R. GRONING & Co.

CAFE de la Havane nouvelle récolte en débarquement et en magasin, à vendre par
11 déc R. GRONING & Co.

SUCRE—40 caisses blanc de la Havane, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES,
11 dec 34, Vieille Levée.

FARINE—200 barils marque de choix en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 déc 49, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—40 barils rectifié de Cincinnati, [illegible] par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 déc 49, rue Tchoupitoulas.

HARICOTS—Quelques barils petits haricots blancs, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 déc 49, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS, plats-côtés, épaules, porc bœuf, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 déc 49, rue Tchoupitoulas.

MAIS—200 sacs, en débarquement du steamer Pre-emption, et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
11 déc 24, rue Poydras.

FARINE—200 sacs, en débarquement du steamer Preemption, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
11 déc 24, Poydras.

SALSEPAREILLE—76 balles en magasin et à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins.

VIN—100 barriques, à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins.

SUCRE—100 caisses brut de la Havane en débarquement de la barque Empress, à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins.

CAFE de Rio—1000 sacs de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins.

CAFE de la Havane—200 sacs nouvelle récolte en débarquement du navire à vapeur Natchez, à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins.

CIGARES de la Havane et Principe constamment en mains, à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins.

TRAITES sur Bordeaux, à vendre par
13 déc Vve. ROUMAGE.

SUCRE de la Havane, brut et blanc en débarquement et en magasin à vendre par J. M. RICULFI, 40 Royale 10a

BILLETS de banque du Kentucky Ohio, Illinois et Indiana, à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
20 nov 25, Vieille Levée

SUCRE—20 boucauts sucre en débarquement et à vendre par R. BRUGIER,
13 déc No. 9, rue St. Louis.

MELASSES—60 barils en débarquement et à vendre par
13 déc R. BRUGIER, 9, St. Louis.

HUILE de Palmachristi—20 barils No 1, actuellement en déchargement et à vendre par CH. DOANE,
11 d 60, Poydras.

BEURRE et Graisse—20 firquins beurre du Goshen, et 10 demi barils graisse fraîche, à vendre par
11 d CH. DOANE, 60 Poydras.

BŒUF et porc—20 barils et 10 demi dito bœuf, 200 barils porc frais, mess, M. O. et P. O. à vendre par
11 d CH. DOANE, 60, Poydras.

CAFE et sucre—200 sacs café de vert de la Havane, 100 do inférieur, 100 do Rio; 100 caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par
11 d CUCULLU, LAPEYRE & Co, 60, Vieille Levée.

FARINE—[illegible] à vendre par
11 déc M. E. [illegible], 77, Commune.

CORDE [illegible]
[illegible] 11d

HUILE—[illegible] à vendre par
6 déc J. M. RICULFI & Co; 40, Royale.

PAR LE REGISTRE [illegible]

SUCCESSION [illegible]
[illegible]
Conditions de la vente:—Un quart comptant, le [illegible] à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et portant en cas de non paiement un intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
La moitié indivise de la propriété désignée ci-dessus [illegible]
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant M. Théodore [illegible], not. pub.
23 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments

SUCCESSION de Léon Duchesnay—Vente par le Régistre [illegible]
[illegible]
L'esclave FANNY, [illegible]
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.
N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Théodore Théard, notaire public. 29 n

SUCCESSION de VICTOIRE GALLAUD f. c. h. épouse divorcée de T. URQUHART h. c. l.—Vente par le Registre des Testaments.—Lundi le trois janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de Cité rue St-Louis entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Victoire Gallaud, f. c. l. épouse divorcée de T. Urquhart h. c. l. la propriété ci-après décrite savoir:
Un lot de terre situé en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, St. Philippe, Dauphine et Dumaine, ayant un pied anglais, [illegible] de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de [illegible]
Conditions—Un quart comptant et la balance à trois, six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tes.
N B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Carlile Pollock, not. pub. 30 nov

Succession de Marie-Amélie Monde.
Vente par le Régistre des Testaments.
MARDI le [illegible] janvier 1842,—à une heure P. M. à la Bourse de [illegible] St Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 novembre 1841—il sera vendu pour le compte de la succession de Marie Amélie Monde, les esclaves ci-après nommés, savoir:
Henriette, négresse âgée d'environ [illegible] ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, [illegible] âgé de six semaines.
Conditions de la vente—La moitié comptant et la balance à six mois de crédit.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant F. Percy, not. pub. 1 déc

SUCCESSION de James O Rourke.—Vente par le Régistre des Testaments.—Mardi le onze janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 juin 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de James O'Rourke, décédé, les esclaves ci-après décrits savoir:
David, mulâtre âgé d'environ vingt-huit ans, charretier, n'étant garanti.
Simon, nègre âgé d'environ cinquante sept ans, attaqué de la gravelle, et vendu [illegible] garantie, excepté le titre.
Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, le tout payable en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et portant un intérêt de dix pour cent par an, du jour du non paiement à l'échéance.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Philippe Lacoste, not. public, aux frais des acquéreurs.
10 déc

SUCCESSION de R. R. Keene—Vente par le Régistre des Testaments.—Jeudi treize janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 novembre 1841, et signé le 9 novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de R. R. Keene, la propriété [illegible] décrite, savoir:
Une certaine portion de terre de cinq mille arpents, [illegible] dans [illegible] de Ouachita, sur le Bayou Bœuf, et désignée sur un plan annexé à un acte passé [illegible] Armas, notaire public, en date du 24 mai 1833, par le Marquis [illegible] les améliorations qui s'y trouvent sur la dite terre.
Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.
N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Wm. Christy, not. pub. 11 d

SUCCESSION de Guillaume Voisin—Vente par le Registre des Testaments—Mardi, vingt-et-un décembre 1841, et les jours suivants, à quatre heures P. M., au bureau du Régistre des Testaments, rue Ste-Anne, entre les rues Condé et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 9 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Guillaume Voisin, les marchandises ci-après décrites, savoir:
646 douzaines bretelles (assortis).
77 do chemises.
486 paires pantalons en toile et en coton.
2 douzaines et demie ombrelles de 18 pouces.
4 do et demie ombrelles de 30 pouces.
3 do gilets.
14 do peaux de maroquin.
Conditions de la vente:—Pour toutes sommes au dessous de $300 comptant; [illegible]
[illegible]
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Auguste Tuchon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Victor Pinard, décédé intestat:
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
10 d W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Chesteau—Avis est par le présent donné aux créanciers de la [illegible] qui ont été faits par le curateur, [illegible] jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait point approuvé et homologué, [illegible] confirmé [illegible]
Par ordre de la Cour,
9 dec W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que M. V. Laborre a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Rooney, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
6 dec W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

V. & O. VIGNAUD.
No. 41.
RUE DE CHARTRES.
VIENNENT de faire l'ouverture d'un grand assortiment de marchandises, reçues par le Taglioni du Havre, Oronoko de Liverpool et autres arrivages, consistant en:
Meubles.
Pianos, armoires et glaces, psychés, commodes, secrétaires, écrans à secrétaires et autres, lits de repos à matelas élastiques, toilettes de toute genres, lavabos à télégraphe et [illegible], miroirs à barbe, fauteuils mécaniques, de. à la Voltaire, de couverts en étin de couleur, [illegible] chauffeuses, fauteuils de bureau, tables à ouvrages divers, tables rondes, guéridons, tables à jeux, tables de nuit, fauteuils et chaises d'enfants, le tout bien confectionné et de bon goût, en palissandre, acajou, etc.
Ornements.
Glaces françaises de toute dimension, pendules en bronze, ébène, palissandre, porcelaine, etc. du dernier genre, vases, candélabres, lampes astrales, de cheminée en cristal et en bronze, flambeaux, lustres en cristal, lampes de solidor, cylindres, chandeliers à vérine, tableaux, ornements dorés pour rideaux, porte chapeaux, etc.
Fantaisies.
Un grand assortiment d'articles de fantaisie, en porcelaine et cristal à filet de couleur, tels que vases, flacons, boîtes à poudre, vide poches, veilleuses, verres d'eau, tête-à-tête, jardinières, coupes, corbeilles, etc.
Palissandre et écaille.
Boites à chales, à mouchoirs, corbeilles de noce, boîtes de baptême, de à gants, à odeur, boîtes à jeux, Boston et autres, boîtes à nécessaires de tout genre, pupitres pour dames, bibliothèques, métiers à broder, boîtes à ouvrage, cabas, cachets; un assortiment complet de boîtes, corbeilles et sacs en palissandre et écaille. Aussi, cave à liqueur, d'un nouveau genre, porte liqueur, etc.
Plaqué.
Porte liqueur, porte huiliers, bouts de table, cafetières, salières, sucriers, beurriers, lampes, chandeliers, bougeoirs, corbeilles à pain, plateaux de toutes dimensions.
Porcelaine.
Blanche à filet or et à fleurs, services à dîner et à dessert, de à déjeuner et à thé, complets. Aussi, en détail, assiettes, plats, soupières, saucières, tasses, théyères, cafetières, gueridons, jattes, corbeilles à fruits, pots à confiture, compotiers, [illegible]
Cristaux.
Services complets pour table, de divers taillages, gobelets, verres, carafes, [illegible] huiliers, coupes, compotiers, bourriers, sucriers, ravières, etc.
Britannia.
Services à thé complets, urnes, pots à eau, théyères, sucriers, gobelets à bierre, lampes, etc.
Articles pour les cafés.
Carrafes de tout genre, gobelets, verres, sucriers couverts, bouchons plaqués, plateaux, vases à liqueurs.
Articles divers.
Coutellerie anglaise, couteaux de table, à dessert et à découper, tire bouchons, plumes et encriers patentés de Perry, plateaux peints de tout genre et dimensions, crachoirs porcelaine et cuivre, fontaines, cafetières patentées de l'Egypt autres, bouillottes, casseroles, poêlons, taille-crayons, porte crayons, de à [illegible], mouchettes, [illegible] en palissandre, écritoires, [illegible]
[illegible] meubles, verrerie à vendre par caisse. Ils feront très prochainement l'ouverture d'un joli assortiment de meubles, petits meubles et jouets d'enfants [illegible]
20 nov

COUVERTURES, Flanelle et Satinet—Un grande variété récemment reçue et à vendre à bas prix par
27 nov A. C. LABATT, 6, rue Magasins.

COTON Lowell pour nègres, bleu blanc et écru; linsey, [illegible] de toute qualité, récemment reçus et à vendre par A. C. LABATT, 6 rue Magasins 27 n

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés à des prix très modérés,
[illegible] raisins secs de Malaga, garantis en bon état.
[illegible] caisses-raisins secs B. R. VALETON & co,
Encoignure Royale et Douane.

SALAISONS de Marseille—[illegible] caisses anchois, [illegible] sardines, [illegible]
[illegible]

SUCRE [illegible]
[illegible]

MOULIN A MAIS FRANÇAIS [illegible]
CES moulins [illegible]
[illegible]
J. MAGNIER.

NOUVEL ASSORTIMENT.
[illegible] SILVESTRE [illegible]
[illegible]

BAZAR PARISIEN.
Encoignure Royale et du Maine.
M. NORMANDIN a l'honneur de prévenir qu'il mettra en vente, samedi 27 courant, les marchandises qu'il a apportées de France.
Dans son voyage de France, il s'est mis en relation directe avec les premiers magasins de Paris qui lui permettront d'avoir de plus grands avantages sur tous ses articles, et de choisir la qualité aux plus bas prix.
Il a apporté des articles pour dames, en [illegible]
[illegible]
[illegible] ses relations avec les meilleurs journaux de modes de Paris, dont son frère est un des collaborateurs, lui donnent l'avantage de recevoir presqu'aussitôt leur apparition en France, tous les changements qui se feront dans les coiffures, lui dont le talent est connu, sera au courant de tout ce qu'il y aura de nouveau.
Ses nombreux élèves, coiffeuses, qu'il a fait depuis qu'il dirige seul sa maison feront apprécier la nouvelle méthode qu'il a adoptée.
Ses salons de barbe et coupes de cheveux, sont assez connus pour la propreté et les soins qu'on porte aux clients; néanmoins il ne négligera rien pour le confortable de ceux qui les visiteront.
Un jeune homme qu'il a amené de Paris et qui a travaillé dans les salons les plus renommés, justifiera son désir de satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance.
NOMENCLATURE DES MARCHANDISES.
Objets de Dames.
Bonnets brodés, [illegible] garnitures en laine, de [illegible] de coton, bonnets, de tulle, de brodés, [illegible] cols brodés, manchettes, cordelières, gants, [illegible] tours de gants, [illegible] bas de soie, de fil d'Ecosse, souliers [illegible] fleurs pour chapeaux, de pour coiffures, ornements dorés pour coiffures, de ou gant perle, [illegible] épingles, broches, et coquets, éventails, ombrelles, de à la duchesse, &c. &c. &c.
Objets pour hommes.
Chapeaux de castor, [illegible] bas de pinces grecques en velours, de tapisserie, bretelles à gants, bas de soie, de fil d'Ecosse, foulards, casquettes d'enfant, cravattes en soie, de longues, de brodées à la main, ditto en cachemire, cols Multiplique brevetés, de ou satin, chemises blanches, de de couleur, bretelles sans pattes nouvelle invention, gants fourrés, de de chevreaux, de castor, manchettes, cordons et bijoux maçonniques, souliers de bal, cordons de montre, [illegible] jungle, de à bec divers, de à peignoir, de cheville, de [illegible] parapluies, cravaches, fouets de [illegible] &c. &c.
Chevalets à main, de à pied, de mécanique fermant comme [illegible] de toilettes en laiques, [illegible] de tables de, toilette de, [illegible] boîtes à ouvrage, de à gants, de à mouchoirs, [illegible] de peigne, [illegible] et la fabrication des cordons de coton, [illegible] porte-feuilles en peau, de en velours, objets [illegible] pommes de Naples [illegible] brosses à dents, rasoirs, savons, [illegible] éponges, jouets d'enfans [illegible] boîtes à bouquets, plans de Paris avec la fortification, peignes à décrasser brevetés pour leur mécanisme et dont M. Normandin a seul le droit de vente, brosses à habits, de à cheveux, de à peau, de à dents, de à ongles, de à frictions, peignes pour tenir les chapeaux, de de buffle, de écaille, ivoire ou tout genre, et toute espèce de curiosités et d'objets de goût.
Parfumeries fines de Monpelas, Hernier, Violet, eaux de Cologne, pommades, huiles, savons, extrait d'odeur, poudre et eaux pour les dents, odontine, Lapeyrière, baume et vinaigre pour la toilette, poudre de riz, de de palmier, crème de Perse, cold cream, &c. &c. &c.
Perruques, toupets, [illegible] frisettes grecques, bandeaux à raie, de en tulle, [illegible] nattes.
A vendre en gros à un assortiment de parfumerie, et Messieurs les coiffeurs trouveront [illegible] cheveux et fournitures de perruques, tout ce qu'ils auront besoin à des prix modérés.
20 nov—30 JEAN NORMANDIN, frère.

A LA VILLE DE PARIS,
Magasin de confiance.
A. BARRAUD coiffeur, parfumeur, arrivant de Paris par le Taglioni, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs qu'il fera l'ouverture de son magasin encoignure Royale et Orléans, Mardi prochain le seize du courant, et que l'on trouvera chez lui ce que la mode et le bon goût ont créé jusqu'à ce jour qu'il cède en gros et en détail à des prix très modérés, savoir:
Objets pour dames:
Grand choix de petits bonnets du matin, cols, manchettes et éventails, fleurs, plumes oiseaux de paradis pour coiffure et chapeaux, parures pour coiffure et bijouterie, envoie épingles pour coiffure pour manchettes, en pour ceinture, boutons pour manchettes, broches, bracelets, St. Esprits, chatelaines, bijouterie pour deuil, bourses brodées en or argent, en perles, et en soie, garniture en pierres et filet, mitaines et cordelières, jarretières, corsets pour gants, boîtes à gants, foulards pour le cou, corsets aspacitaires, ceintures à sonnettes en satin brodé, ombrelles, parasols, brosses, 'pincettes' garnis, boîtes à ouvrage et à mouchoirs, cadres d'ébène garnis et non garnis, boîtes à musique, corbeilles de mariage, étuis à aiguilles, corbeilles ouvragées, étuis pour aiguilles, ciseaux, couteaux à papier, porteplumes, ivoire garnis en argent, &c.
Objets pour hommes.
Cannes, chapeaux, épées, cols, cravattes longues et carrées, chemises unies, de et brodées brevetés, de velours, de cachemire, gants, chaussettes, fil pour bal, bretelles, jarretières, peignes, brosses, éponges, chemises de toile et batiste, de couleur, jabots, manchettes.
Jolis jouets d'enfants à mécanique et sans mécanique, canons pour enfants, foulards do, gants do, casquettes do.
Pommade Barraud pour empêcher la chute des cheveux et les faire pousser dans un mois de temps approuvé par l'académie de médecine de Paris, odontine et élixir [illegible], savon, parfumerie fine des premières maisons de Paris, de Monpelas, Hernier, Mathy, parfumeurs brevetés des Cours Royales de France, d'Angleterre et de Russie.
Postiches, faux coques, tours, bandeaux, frisettes, cheveux, toupets, perruques, &c.
Barraud espère que les dames qu'il continuera de donner les coiffures comme les années précédentes et que ses efforts pour contenter l'estime et la confiance que l'on lui a accordée jusqu'à ce jour. 10 nov

A LA VILLE DE PARIS.
MAGASIN DE CONFIANCE,
Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié.
A. BARRAUD, a l'honneur d'annoncer au public qu'il ferait l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure [illegible] 20 du courant et qu'il a [illegible] pour la propreté et le [illegible] Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand choix de parfumerie à vendre en gros et une eau pour teindre cheveux, favoris et moustaches à la minute, [illegible] que cette eau ne nuit en rien à la peau et à la vue des personnes qui en feront usage. 27 nov

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et au une [illegible] co, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des dentiers [illegible] que les dents naturelles, qu'il garantit pendant dix ans. [illegible] s'attachent par les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les [illegible] [illegible]
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un cabinet en ville, rue Royale, No. 160, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 1 mai

NOUVELLE MUSIQUE.
DERNIEREMENT reçu et à vendre par le soussigné: Musique nouvelle pour piano, violon, flûte, cornet à piston, romances avec accompagnement de piano et de guitare; mélodies de Schubert, Proch, Beraud et Meyerbeer, et cordes fraîches de Naples pour violon, basse, contrebasse, guitarre et harpe. T. E. BENOIT,
20 nov Encoig. Chartres et Jefferson.

MAGASINAGE.—Le soussigné est prêt à recevoir en magasinage dans ses vastes entrepôts, à l'encoignure de la rue Toulouse et de l'ancienne rue St. Pierre, [illegible] tre Dame, toute espèce de produits et marchandises. Pour les conditions adressez à CHARLES BYRNE,
5 nov 128, Tchoupitoulas.

CHAUX pure d'Angleterre [illegible] américaine, à vendre par CHARLES CLEGG,
[illegible] 21, rue de Chartres.

EN magasin et à vendre par le soussigné—Des barriques vin rouge (vieux) St. Julien, St. Estèphe, [illegible] et Haut Brion.
50 demi-barriques do de rouge Haut Talence,
25 do vin blanc Sauterne et Haut Barsac,
2000 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Château Margaux, Château Lafitte et la Mission,
100 caisses vin blanc Sauterne,
100 caisses de Muscat de Frontignan,
60 do fruits à l'eau-de-vie (assortis)
25 do Curaçao,
200 do liqueurs assorties,
10000 boîtes sardines [illegible] (R. Guillaux.)
200 do petits pois,
40 milliers bouchons fins et surfins,
20000 cigares de la Havane,
4 pipes eau-de-vie supérieure 2e et 4e preuve,
20 quarts do do do do
8 déc—8 AUG. MOLIER, 90, St. Louis.

EN débarquement du navire CREOLE et à vendre à des termes très modérés:
24 barriques vin rouge, Blanquefort 1830 et Montferrand, qualité supérieure,
40 barriques vin rouge St. Estèphe (1830),
60 demi barriques vin blanc haut sauterne 1re qualité.
27 barils vinaigre,
20 futailles eau-de-vie, cognac vieux, 3e et 1re P.,
300 caisses vin blanc sauterne,
1000 caisses vin rouge St.Julien, St.Estèphe, Margaux, &c,
20 caisses liqueurs assorties,
20 caisses absynthe,
60 caisses fruits à l'eau-de-vie (très frais), prunes et abricots,
4 caisses sardines à l'huile,
4 caisses petits pois.
26 nov HERBAULT frères 9, rue Bienville.

A VENDRE par le soussigné:
8 caisses sulfate de Quinine,
300 caisses verre à vitre de toutes grandeurs,
80 balles toile à emballage de l'Inde, large et très épaisse,
200 balles toile à voile de Russie, numéros assortis,
200 pièces toile à voile anglaise, blanche et demi do
100 balles toile à lo.le de coton, convenables pour tentes et prelats.
6 barils fil à voile à coton; 20 rouleaux cordages,
5 balles Ravens Duck de Russie,
20 sureaux indigo de Guatemala,
40 milliers cigares de la Havane,
40 caisses et 60 demi-caisses tabac à chiquer de Richmond.
6 déc J. ALBERT, 21, rue St Louis.

COUVERTURE DE MONTPELLIER.
50 BALLES couvertures 3 points,
5 do do 7 et 12 points,
2000 grandes et demi boîtes sardines à l'huile de J. Colin,
100 paniers Champagne.
40 1/2 pipes eau-de-vie de Pellevoisin ainé & Co.
Conserves de J. Colin; vin de Bordeaux en caisses, à vendre par BLANCHARD, RIMER & Co.
7 déc—12 26, rue Bienville

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge;
[illegible] do vin blanc;
2000 caisses vin rouge Médoc;
1000 do vin blanc Haut Sauterne;
10 futailles vinaigre blanc;
6 pièces eau de vie Cognac, A. Dusmet;
6 quarts et 6 barils vieille eau de vie fine Champagne,
10 tierçons de fine-champagne;
200 caisses fruits à l'eau de vie, petits et grands prunes;
150 do liqueurs assorties;
100 do kirsh;
200 do absynthe;
46 do cerises à l'eau de vie;
20 do eau de vie de Dantzic;
20 do de 28 paniers anisette;
150 do vin muscat de Frontignan;
1 do eau de Cologne;
[illegible] demi paniers guignolet;
[illegible] paniers huile;
25 boîtes vermicelle et macaroni;
50 caisses fruits au vinaigre;
[illegible]
[illegible]
4 caisses hydromel [illegible]
[illegible]
400 douz. chemises couleurs;
1 balle toile à drap;
100 douzaines chapeaux assortis;
6 parapluies de 28 et 30 pouces;
1 baril champignons;
30 balles bouchons assortis;
21 caisses statues en terre cuite;
25 paniers ail;
10000 [illegible]
1 malle [illegible]
48 cravates soie noire;
[illegible]
[illegible] vin rouge Margaux Médoc;
100 caisses vin rouge St. Julien bouchées en verre;
20 demi caisses do Lafitte do
25 nov C. DUFOUR, 14, Vieille Levée.

VINS français—Château Margaux 1834, Latour, Léoville [illegible]
[illegible]

BEAUX FUSILS.
LES soussignés ont dernièrement reçu un grand assortiment de beaux fusils doubles de chasse, [illegible] poires à poudre, [illegible] et autres articles, aussi pistolets et boîtes carabines à vendre par
24 nov GOODRICH, 75 Chartres

AUX HABITANS ET AUTRES.
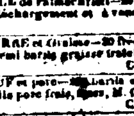
Reçu par le navire Martha Washington, deux [illegible] garantis pour [illegible]
ALEXANDER GOW
19 nov 28, rue Bienville

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre JACQUES, âgé de 17 à 18 ans, [illegible]
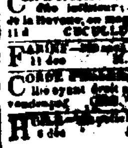
[illegible]
[illegible] 7 décembre 1841.
6 déc [illegible] JUETTE & LEROY.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Taglioni venant du Havre, les articles suivants:
Draps noirs superfins, de couleurs assorties, première qualité, casimir satin noir uni; do de à dessins; do de couleurs à la dernière mode; do de blanc, do de chamois, drap pilote et castor, différentes couleurs pour paletots; de gris pour paletot; habits drap noir dernière mode; lévites do do; paletots drap castor et autres; do de do chamois, do; propriétaires cousus, en drap noir et couleur; gilets velours satin noir, croisés; do de à schall, do cachemire couleur, croisés; de do à schall; de do satin noir uni, do do couleurs assorties; de soie noire à dessins; de do satin blanc; do soie couleurs, pour soirée; caleçons coton blanc, tricot élastique; chaussettes soie, noir, de do blanc, do do couleurs; cravates satin noir; écharpes satin noir uni et gros grain; cravates soie noir couleurs dernière mode; cols velours noir; chapeaux soie noir de de Doig américain, dernière mode; schakos d'artilleurs; claques d'officier; chemises toile blanche; de percale de glands de moniteurs, soie noir; gants soie couleur; do do noir; boutons pour habits de chasse, dorés, argentés et bronzés; étuis de cigares en satin, sachets satin noir et blanc, brodés avec dorure, garnitures de schakos de sergent artilleur; de de caporal artilleur; épaulettes laine et or pour sergent. L. A. BARBARIN,
11 nov 45 rue Chartres.

LES soussignés annoncent au public et à leurs pratiques que leur sieur E. Cordeviolle est de retour de France avec un bel assortiment de marchandises et d'habillements au nouveau goût et du dernier genre, pour la vill et pour soirée. Ils invitent Messieurs les amateurs et le public en général à visiter ces nouveautés.
Manteaux pour hommes et pour dames.
Paletots, redingotes et habits de toutes couleurs,
Pantalons satin noir, uni et façonné,
do do en couleur,
Caleçons de coton tricot à corsets.
Gilets de cachemir français et de l'Inde.
do de soie.
do de velours, cachemir.
do de velours et satin broché pour soirée
Cravattes et écharpes, satin broché.
de do do brodé
Gants Jouvain, noir, blanc et paille.
Chapeaux Pimand.
Un assortiment de parapluies, soie d'Italie à coudre, corsets sans coutures pour dames, à vendre en gros et en détail, par E. CORDEVIOLLE & LACROIX,
1e nov 125 rue de Chartres.

PALETOTS! PALETOTS! PALETOTS!
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Sea Lion, un grand assortiment de Paletots confectionnés dans le genre le plus fashionable consistant en
Paletots de drap uni et façonné, ouatés, doublés en soie et en tartan;
Do. drap pilote et castor, bon marché;
Gilets cachemir, velour et satin d'un goût exquis;
Robes de chambre soie et cachemir;
Cravates et écharpes superfines, soie et cachemir;
Gants chevreaux 1re. qualité, de toutes couleurs, brodés, &c. &c.
AUSSI:
Drap cachemir noir extra fin;
Do. bleu et gris et couleurs diverses,
Drap nouveauté et satin, pour pantalon,
Casimir noir superfin do.
Do jaspé, diagonale, tricot ombré, sablé bleu et marrons, cuits,
Satin noir très fort pour gilets.
Drap de soie do do,
Cachemire do do,
Velours et serge,
A vendre à des prix très réduits pour du comptant par
V. DECAUX & NOEL,
28 oct 95. Chartres, encoignure Conti.

REÇU par le navire Rubicon du Hâvre et à vendre par les soussignés:
Cotons rouges unis et croisés pour rideaux,
Do chamois à barres satinées
Do do unis
Do bleus à barres satinées
Do do unis
Mouchoirs batiste en pièces et à ourlet,
Do imitation batiste imprimée,
Do do do brodés,
Plusieurs caisses parapluies et ombrelles,
Grande suisse, noire assortis [illegible] d'autres articles de saison. LORNE & FROIS.
16 sep 21, rue Chartres.

HABILLEMENTS FRANÇAIS.
BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. 65, de retour de leur voyage de France, prient leurs amis et le public de leur accorder la même confiance que par le passé. Leur assortiment ne peut plus nouveau, sera vendu à très bon prix et se compose de:
Paletots, pardessus, et redingottes de drap uni, pilote et castor, pantalons, nouveautés et casimir noir, manteaux, gilets de cachemire, casimir, satin broché et uni, chemises, cravates, bretelles, gants, foulards, cols, gilets de flanelle, parapluies, chapeaux de castor, toutes et soie, souliers de bal, bottes fines à waterproof etc., etc., un joli choix de vêtements pour jeunes gens et pour enfants.
Ayant l'habitude d'écouler leurs anciennes marchandises avant leur départ pour l'Europe, les articles qu'ils offrent sont ou ne peut plus frais et viennent d'arriver par le navire Taglioni. En visitant on pourra voir que leurs confections sont des plus soignées et des plus fashionables. 1 n

CHAPEAUX de soie français, par caisses de $30 à $42 la douzaine.
Drap Billard bon marché à vendre par
1 nov BATAILLE & BIGEY, 65, Chartres

AU Magasin au comptant de D. B. Macarty, rue Bourbon no. 230, les articles suivants reçus par les derniers arrivages du Hâvre et de New York :
Indienne à meuble rouge, bleue et chamois,
de de bleue et gris dessins tapisserie,
Indienne de Mulhouse, jolis dessins [illegible]
Mousseline de laine nouveaux dessins [illegible]
Mousseline de unie couleurs assorties en 3/4 et 6/4
Mousseline de laine crêpe, nouvel article,
de de noire unie en 3/4 et 6/4,
Balzorine couleurs assorties, étoffe pour bals,
Satin laine ou foulards étoffe pour robes,
Chales satin façonnés, do véritable cachemir,
Crêpe lissé, couleurs assorties,
de double noir et blanc,
Voiles soie damassée, de guipure,
Soieries, écossaises, chinées, jaspées et façonnées,
Soieries noires de toutes largeurs, depuis 5/8 yards jusqu'à 1 1/2 aune.
Parapluies, ombrelles, marquises glacées et brochées,
Bas soie noirs, de filoselle,
Bas à jours, en coton, fil d'Ecosse et soie pour enfans,
Gants chevreaux pour hommes, dames et fillettes,
Gants et mitaines en filet noir et vert,
Cravates satin, do lacées, do lancées,
Cachemir jaspé, et cotonnade française,
Bretelles élastiques pour hommes et bambins,
Cols garnis pour dames et fillettes,
de brodés et garnis en valenciennes,
Dentelles maline et valenciennes noires et blanches,
Franges en soie de toutes hauteurs, boutons et
Cordelières en soie, chapeaux et tours de tête pour dames
Boutoirs, cotonnade, cotons écrus et blancs 3/4 7/8 à 6/4 et 6/4,
Flanelle blanche et rouge,
Mérinos écru et blanc,
Bas et chaussettes anglaises,
Couvertures de laine de 3 et 12 points,
Vestibules et imitation Madras purs et au coul. &c. &c.
11 nov

SHAWLS etc.—Les soussignés ont dernièrement reçu par les navires Memphis et Natchez, et offrent aux dames un bel assortiment de shawls dans les prix de $6 à $60 la pièce. Cet assortiment se compose en partie de
Shawls de satin unis et de couleurs à la mode, de do dessins, do do de soie à dessins larges, de do à [illegible] massés, de do de velours de soie noirs unis superfins, de do de cotonnade; de do cachemire; de do de couleur;
AUSSI—Mantelets de satin noir à la mode, une petite facture, do de couleurs changeantes, un grand assortiment de de rayée mousseline de laine couleur à la mode. Shawls et mouchoirs de Prusse, à vendre en gros et en détail par E. D. HYDE & co.
26 oct 16 rue de Chartres.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
J. F. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne; ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison.
Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs pratiques habituelles à court délai par des ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses.
6 octobre

REÇU par les navires Taglioni, Columbiana et Severn et à vendre par le soussigné,
1000 châles divers genres, tout soie brochés, soie et laine, laine, cachemire, imitation cachemire brodés soie, ombres, tartans écossais, damassés, &c.
10 caisses indiennes françaises, Mulhouse et Rouen,
6 caisses mousseline de laine, nouveaux dessins,
6 caisses crêpes Rachel,
1 caisse [illegible] écossaise,
6 caisses mousselines imprimées,
2 caisses châles Angora,
1 caisse [illegible] de batiste unis, ourlés à jour, à nivières,
6 caisses imitation Madras,
1 do dentelles fil,
1 do do coton,
200 douzaines bretelles assorties,
2 caisses parapluies et ombrelles de soie,
1 do rubans et soieries pour modes,
2 do vrai Madras,
200 écharpes et voilettes,
1 caisse mouchoirs pour dames,
20 do chapeaux de soie pour hommes,
AUSSI:
200 paniers vin de Champagne, supérieur, garanti,
3 caisses Eau de Cologne, 1re qualité,
26 nov FRED. BONIE, 36, Vieille-Levée.

A VENDRE par les soussignés, reçues par le navire Etna, capitaine Albert, de Bordeaux:
400 barriques vin rouge,
40 do vin rouge supérieur,
47 caisses absinthe,
75 caisses vin Frontignan,
100 caisses liqueurs [illegible]
10 caisses contenant 60 paniers anisette,
9 caisses sardines,
5 caisses fruits au naturel,
1 caisse contenant 72 boîtes cèpes à l'huile,
4 caisses contenant petits pois,
6 caisses Kir. h,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
100 caisses vin rouge.
2 caisses contenant tableaux,
2 malles habillements confectionnés,
1 malle parapluies,
1 caisse chaussettes et bas de coton,
1 caisse mouchoirs foulards et cravattes.
J. & L. GARNIER
Par le Zampa, capitaine Dominguez, de Malaga
14 caisses petits pois.
40 caisses sardines à l'huile,
8 caisses beignets en [illegible]
20 caisses fruits au naturel.
16 nov J. & L. GARNIER.

MAGASIN DE TAPIS ET DE TOILES CIREES.
Rue de Chartres, No. 27.
Nouvelle-Orléans.
LE soussigné, s'étant permanemment établi à la Nouvelle Orléans, offre de vendre en gros et en détail, à très bas prix, les marchandises suivantes:
TAPIS—Royal Wilton, TAPIS—Bruxelles,
do do Damas,
do Impérial trois double, teints en Cramoisi,
do Double superfins, do do
do Superfins, do do
do Extra-fins, do do
do Communs, do do
do de Bruxelles et de Venise, teints en cramoisi, de toutes largeurs.
do Supérieure qualité en laine touffue.
do Chinés de Bruxelles et de Wilton, de toute dimensions,
do pour couvrir les tables et les pianos.
Transparents pour les fenêtres, de qualité supérieure.
Toiles cirées, anglaises et américaines, de qualités de choix de 1 à 8 aunes de largeur.
Nattes de Canton, brigadier, blanches et rouges, de 4-4, 5-4 et 6 4, de première qualité, etc., etc., etc.
Les marchandises ci-dessus sont entièrement nouvelles, ayant été choisies par des patrons de nouveau goût et d'après ordres. Le soussigné assure avec confiance qu'il offre au public le plus grand assortiment [illegible] jusqu'à ce jour dans cette ville.
Ayant établi correspondances avec les manufactures les plus considérables de l'Angleterre et des Etats-Unis, son assortiment sera toujours complet, par les arrivages successifs qui auront lieu, de tous les dessins les plus nouveaux, dont la majeure partie sera à lui, et ne se trouvera que dans ses magasins.
Les ordres pour des dessins particuliers, etc., de fantaisie seront exécutés immédiatement, sur modèles et au plus bas prix. On pourra choisir et examiner les patrons dans les magasins, où il y a un très large assortiment.
Le soussigné croit devoir appeler l'attention des personnes qui meublent des hôtels, etc; on trouvera un assortiment de tapis et de toile cirées à des prix si modérés, qu'il ne redoute en aucune espèce la concurrence; et ce motif l'engage à inviter les personnes qui ont des achats à faire, à venir examiner les prix avant de s'adresser ailleurs.
4 d H. SCHOONMAKER.

COUTELLERIE de Rodgers et Sons, en rasoirs en caisses, couteaux de poche à 1, 2 et 3 lames, ciseaux de toutes dimensions, aussi nécessaires et toilettes des manufactures d'Angleterre à vendre à bas prix en gros et en détail par HYDE & GOODRICH, 18 rue Chartres. 30 n

MONTRES ET BIJOUTERIE.
LES soussignés, importeurs de montres, de bijouterie et de marchandises de Fantaisie, ont reçu par les derniers arrivages, un grand supplément d'articles nouveaux, consistant en
MONTRES—De M. J. Tobias, Blundell et autres, des principaux fabricants, en or et en argent, échappement à ancres et superbes Lépines, dites de chasse, garanties justes.
BELLE BIJOUTERIE—En diamants et autres pierres précieuses; ornements pour le cou, [illegible] pierres; bracelets, épinglettes, porte-crayons en or, [illegible] en or et argent, dés, [illegible]
ARGENTERIE—Gobelets, cuillères et fourchettes; couverts de dessert, cuillères à potages et à ragoût, [illegible]
MARCHANDISES DE FANTAISIE—Nécessaires pour hommes et femmes; canifs et rasoirs de Rodgers, [illegible]
On remonte les diamants et autres pierres et l'on fait, vend et répare toute espèce d'ouvrages de joaillerie dans le goût le plus exquis. HYDE & GOODRICH,
26 nov 18, rue de Chartres.